Ethyl acetate

16371-5L

Version 2.2	Date de révision 19.06.2019	Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Ethyl acetate
FDS-nombre	:	000000020226
Type de produit	:	Substance
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique	:	acétate d'éthyle
No.-Index	:	607-022-00-5
Numéro d'Enregistrement REACH	:	01-2119475103-46

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	:	(49) 5137-999 0	
Téléfax	:	(49) 5137-999 123	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center	:	voir le chapitre 15.1

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence :	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES

P308 + P313	YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
acétate d'éthyle	141-78-6 607-022-00-5 01-2119475103-46 205-500-4	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	100 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:
En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:
En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La distance de retour de flamme peut être considérable.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Aspiration sur le site indispensable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Le produit est facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. Caractérisation comme "Lieu à risque d´explosion" Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène:
Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Entreposer séparément les vêtements de travail. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Classe de température:
T2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun:
Ne pas stocker en commun avec: Oxydants Acides Bases

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
acétate d'éthyle	EU ELV STEL	1.468 mg/m3 400 ppm		Indicatif
acétate d'éthyle	EU ELV TWA	734 mg/m3 200 ppm		Indicatif
acétate d'éthyle	INRS (FR) VME	1.400 mg/m3 400 ppm		Valeur limité

STEL - Valeur limite à courte terme
TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition
VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acétate d'éthyle	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		1468 mg/m3	Inhalation	
acétate d'éthyle	Travailleurs / Aigu - effets locaux		1468 mg/m3	Inhalation	
acétate d'éthyle	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		734 mg/m3	Inhalation	
acétate d'éthyle	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		63mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
acétate d'éthyle	Travailleurs / Long terme - effets locaux		734 mg/m3	Inhalation	
acétate d'éthyle	Consommateurs / Aigu - effets		734 mg/m3	Inhalation	

	systémiqies				
acétate d'éthyle	Consommateurs / Aigu - effets locaux		734 mg/m3	Inhalation	
acétate d'éthyle	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		367 mg/m3	Inhalation	
acétate d'éthyle	Consommateurs / Long terme - effets locaux		367 mg/m3	Inhalation	
acétate d'éthyle	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		37mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
acétate d'éthyle	Eau douce: 0,26 mg/l	
acétate d'éthyle	Sol: 0,22 mg/kg	
acétate d'éthyle	Station de traitement des eaux usées: 650 mg/l	
acétate d'éthyle	Sédiment: 0,34 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:
Matière des gants: caoutchouc butyle
délai de rupture: > 120 min
Épaisseur du gant: 0,7 mm
Butoject® 898
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.
Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Porter un équipement de protection adéquat.
Tenue de protection antistatique ignifuge.
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique fruitée
Point/intervalle de fusion	:	-84 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	77 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	:	-4 °C Méthode: coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Température d'inflammation	:	427 °C
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Limite d'explosivité, inférieure	:	2,1 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	:	11,5 % (v)
Pression de vapeur	:	env. 100 hPa à 20 °C
Pression de vapeur	:	379 hPa à 50 °C
Densité	:	0,902 g/cm3 à 20 °C
Viscosité, dynamique	:	env. 0,45 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
pH	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	env. 80 g/l à 20 °C
Solubilité dans d'autres solvants	:	Soluble dans la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow 0,68
Densité de vapeur relative	:	env. 3 (Air = 1.0)

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Peut attaquer les matières plastiques.
Réactions explosives avec les oxydants tels que chlorate de potassium et/ou les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide acétique
vapeurs / gaz inflammables

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:
DL50
Espèce: Lapin
Valeur: 4.934 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:
DL50
Espèce: Lapin
Valeur: > 18.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation:
CL50
Espèce: Rat
Valeur: 56 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Irritation de la peau:
Espèce: Lapin
Classification: Non irritant
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:
Espèce: Lapin
Classification: Non irritant
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Espèce: Cochon d'Inde
Classification: non sensibilisant
Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Danger par aspiration:
donnée non disponible

Autres informations:
Non mutagène dans le test d'Ames.
L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.
Les solvants risquent de dessécher la peau.
Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
CL50
Espèce: Salmo gairdneri
Valeur: 230 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité des plantes aquatiques:
NOEC
Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)
Valeur: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50
Espèce: scenedesmus subspicatus
Valeur: 3.300 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les microorganismes:
CE 10
Espèce: Pseudomonas putida
Valeur: 650 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
CE50
Espèce: Daphnia magna
Valeur: 3.090 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: DIN 38412

NOEC
Espèce: Daphnia magna
Valeur: 2,4 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE 301 D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)	:	Valeur: 293 mg/g
Demande Chimique en	:	Valeur: 1.816 mg/g

Oxygène (DCO)
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro	:	1173
Description des marchandises	:	ACÉTATE D'ÉTHYLE
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes ADR/RID	:	3
Dangereux pour l'environnement	:	non

IATA

UN Numéro	:	1173
Description des marchandises	:	Ethyl acetate
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes de danger	:	3

IMDG

UN Numéro	:	1173
Description des	:	ETHYL ACETATE

marchandises
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Etiquettes de danger : 3
No EMS Numéro : F-E, S-D
Polluant marin : non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	+39 0649906140
Allemagne	Berlin : 030/19240

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	808250143
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acétate d'éthyle	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.